



Intéressement MGS 2023: Informations de vos représentants UNSA



1. Avancées du nouvel accord signé par l'UNSA :

Lors de la négociation du nouvel accord intéressement, nous avons obtenus plusieurs avancées :

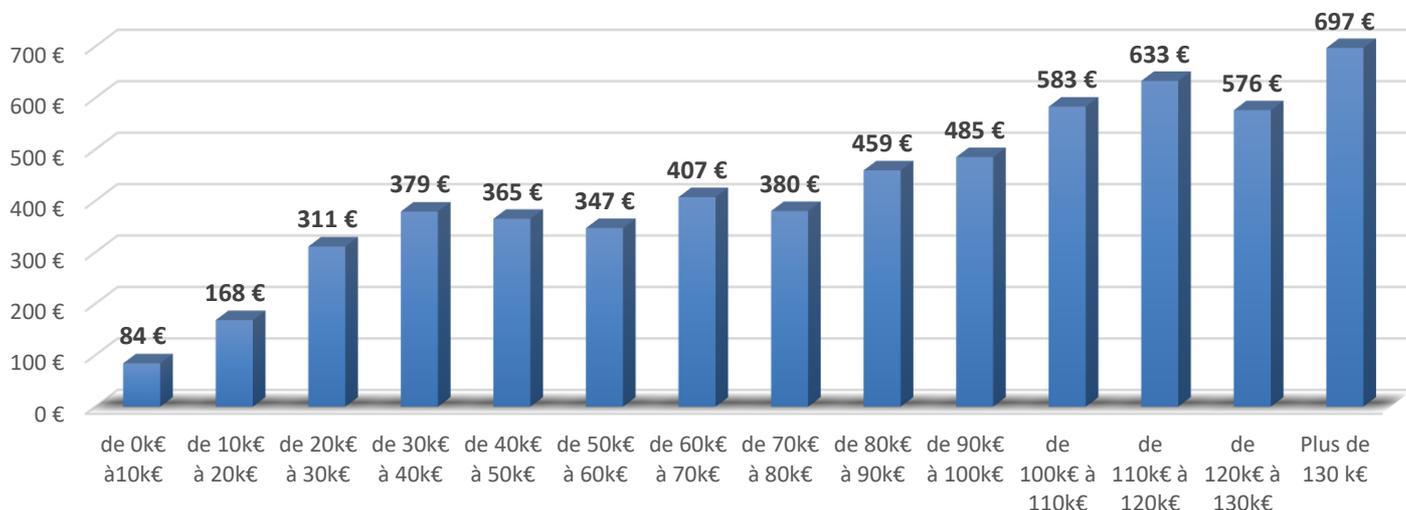
- ➔ Révision des objectifs pour les rendre plus atteignables
- ➔ Abondement de l'employeur de 10 % des sommes versées dans le PEE (dans la limite de 100 €)



2. Résultats de l'intéressement cette année :

Nous vous présentons ici, les sommes moyennes de l'intéressement par tranche de salaire pour les salariés des centres de santé :

Intéressement moyen MGS en 2023



Pour bénéficier de l'intéressement il faut être salarié MGS en 2022 et avoir 3 mois d'ancienneté au 31/12/2022.

La prime d'intéressement est calculée en fonction du salaire et du temps de présence du salarié.

Le versement de l'intéressement 2023 sera effectué au plus tard le 31/05/2023.

Les fonds bloqués pendant 5 ans ne sont pas imposables

Votre contact :



[UNSA Renouveau LMG@lamutuellegenerale.fr](mailto:UNSA_Renouveau_LMG@lamutuellegenerale.fr)



01 78 96 79 53



Horizons : Bureau UNSA Renouveau LMG (au 5^{ème} étage)